

PRIX HARFANG 2004

Article 1

L'association Nouvelles R et la revue de la *nouvelle Harfang* organisent un concours de nouvelles avec le soutien de la Mairie d'Angers et des librairies Contact et Richer.

Article 2

Ce concours, ouvert à tous les auteurs francophones a pour but de récompenser des textes inédits et de découvrir de nouveaux talents.

Article 3

1 000 euros seront attribués aux lauréats (dont 500 euros au premier). Les meilleures nouvelles et la liste des participants seront publiés dans un numéro hors-série de la revue. La remise des prix aura lieu à Angers en décembre 2004 en présence des lauréats (date précisée ultérieurement).

Article 4

Chaque candidat adressera en 4 exemplaires dactylographiés, une seule nouvelle inédite (de 2 000 mots maximum soit 8 pages en double interligne) sans autre mention que le titre pour préserver l'anonymat. Le sujet est libre, dans tous les genres.

Chaque envoi sera accompagné :

- d'une fiche de participation, dactylographiée, au format A4 indiquant nom, prénom adresse et titre de la nouvelle,
- d'un chèque de 8 euros pour les frais de poste et de dossier (à l'ordre d'Harfang) et la publication du n° hors-série.

Les textes ne seront pas retournés à leur auteur : les organisateurs s'engagent à les détruire après les délibérations.

Article 5

Les envois sont à effectuer avant la date limite du 15 septembre 2004 (le cachet de la poste faisant foi) à :

Prix Harfang 2004
13 bis avenue Vauban
49000 ANGERS

Article 6

Le jury sera composé de membres habituels de comité de lecture de la revue, ainsi que de professionnels du livre (écrivains, libraires, bibliothécaires, journalistes). Les décisions du jury seront sans appel. L'examen des œuvres aura lieu dans le plus strict anonymat. En conséquence, les manuscrits ne devront porter, outre le titre de l'œuvre, qu'un pseudonyme n'ayant aucun rapport avec le patronyme ou le nom de plume sous lesquels les auteurs écrivent habituellement. Ils ne devront pas être signés du nom de l'auteur. La non-observation de ces règles entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

Article 7

La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement . Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Annonces de concours d'écriture de nouvelles [Prête-Moi Ta plume !](#)